

**CONSEIL DE QUARTIER DE NEUFCHÂTEL EST-LEBOURGNEUF
CONSEIL D'ADMINISTRATION
20 JANVIER 2021
(RENCONTRE EN VISIOCONFÉRENCE)**

Procès-verbal de la première rencontre régulière du conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf tenue le 20 janvier 2021, à 19 h.

PRÉSENCES :

Mme Lise Bilodeau	Présidente
Mme Lise Villeneuve	Trésorière
M. André Dalaire	Vice-président
Mme Liane Bourdages	Secrétaire
M. Jean Guylar Darcelin	Administrateur
Mme Cynthia Fauteux	Administratrice
M. Augustin Melo	Administrateur
Mme Dominique Tanguay	Conseillère municipale, district des Saules
M. Patrick Paquet	Conseiller municipal, district de Neufchâtel-Lebourgneuf

ABSENCES :

IL Y A QUORUM

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :

Mme Hélène St-Pierre	Conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
M. Christian Lepage	Conseillère en urbanisme, gestion territoriale
Mme Sheila Benoit	Secrétaire de soutien

Présence de 6 citoyens en ligne.

**ORDRE DU JOUR DE LA PREMIÈRE RÉUNION 2021
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER NEUFCHÂTEL EST-LEBOURGNEUF**

- 21-01-01** Ouverture de l'assemblée
- 21-01-02** Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 21-01-03** **Demande d'opinion**
- Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21629Hc, R.C.A.2V.Q. 295*
(Réf. : Quartier Louis Quatorze – PIIA et stationnement en façade : rue de la Gandolière)
- 21-01-04** Information des membres du conseil municipal
- 21-01-05** Questions et commentaires du public
- 21-01-06** Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 13 octobre 2020
- Affaires découlant du procès-verbal
- 21-01-07** Correspondance et trésorerie :
- Bilan mensuel
 - Services de secrétariat
- 21-01-08** Suivi de la participation du conseil de quartier aux comités suivants :
- Table de concertation Saint-André-Neufchâtel en Action S.A.N.A.
 - Rencontre des partenaires Lebourgneuf
 - Table de concertation vélo
 - Sécurité routière
- 21-01-09** Divers :
- Publicisation du projet d'entretien hivernal des sentiers pédestres
 - Réduction de la superficie du bassin de rétention et construction de résidence au coin avenue du Patrimoine-Mondial et rue Carthagène
 - Page Facebook – Secteur Lebourgneuf
 - Préparation du rapport annuel -
- 21-01-10** Levée de l'assemblée

21-01-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Bilodeau souhaite une bonne année à l'assistance. Elle rappelle que tous les administrateurs sont des bénévoles et que le conseil de quartier n'a pas un pouvoir décisionnel, mais de recommandation.

21-01-02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR UNE PROPOSITION DE MME CYNTHIA FAUTEUX DÛMENT APPUYÉE PAR MME LIANE BOURDAGES, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

21.01.03 DEMANDES D'OPINION

- *Projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21629Hc, R.C.A.2V.Q. 295 (Réf. : Quartier Louis Quatorze – PIIA et stationnement en façade : rue de la Gandolière)*

Dans ce projet, il est demandé l'ajout d'une note pour modifier l'article 633 portant sur l'aménagement d'une aire de stationnement devant une façade d'un bâtiment principal situé du côté du boulevard Pierre-Bertrand et de la rue du Grand-Pic.

Une période de questions et de commentaires suit la présentation du projet de modification. On retrouve l'essentiel des propos qui y ont été exprimés dans le rapport de consultation joint en annexe du présent procès-verbal.

Option A = Accepter la demande de modification telle que présentée ce soir

Option B = Refuser la demande de modification telle que présentée ce soir

**Option C (accepter avec ajout au vote) = Toute autre recommandation proposée

RÉSOLUTION 21-CA-01

PROJET DE MODIFICATION INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR

L'URBANISME RELATIVEMENT à la zone 21629Hc, R.C.A.2V.Q. 295

(Réf. : Quartier Louis Quatorze – PIIA et stationnement en façade : rue de la Gandolière)

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de recommander au conseil d'arrondissement des Rivières d'accepter la modification intitulée *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement les Rivières sur l'urbanisme à la zone 21629Hc, R.C.A.2V.Q. 295* (Réf. : Quartier Louis Quatorze – PIIA et stationnement en façade : rue de la Gandolière)

ADOPTÉE

21-01-04 INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Tanguay souhaite une bonne année à tous et à toutes. Elle précise qu'il n'y a pas eu de nouvelle rencontre concernant le dossier de la rue Coursol.

M. Paquet et Mme Tanguay adressent leur félicitation pour le déneigement des sentiers piétonniers qui est fait de façon régulière. Ils précisent que les citoyens sont très satisfaits.

M. Paquet informe l'assemblée d'un incident survenu au parc de la Comtoise lors des activités de glissade. Il mentionne une zone de glissade dangereuse située aux abords de la Rivière Duberger (la Ville avait mis une clôture pour la protéger, mais il semble que les jeunes l'aient encore brisée) un suivi est en cours avec le directeur d'arrondissement afin de sécuriser le tout.

M. Paquet avise d'une rencontre virtuelle prévue le 4 février prochain avec les citoyens pour échanger sur leurs préoccupations, avoir leurs suggestions et répondre à leurs questions.

21-01-05 QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

(Q) : Un citoyen soulève ses préoccupations concernant la glissade au parc de la Comtoise et veut savoir si elle va être réaménagée de façon plus sécuritaire pour utilisation dans le futur.

(R) : M. Paquet affirme que le parc va être réorganisé afin d'être plus sécuritaire et qu'il y aura des clôtures pour protéger les modules de jeux et les tables, tout en permettant les glissades.

(Q) : Un citoyen se plaint d'un conteneur se trouvant sur le terrain du Jardin communautaire et se situe directement devant sa maison.

(R) : M. Paquet va recueillir plus d'informations à ce sujet et reviendra avec une réponse plus tard.

SUIVI : M. Paquet

21-01-06 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 16 DÉCEMBRE 2020

Modification demandée au procès-verbal de la rencontre du 16 décembre 2020 pour différents suivis en attente.

NON ADOPTÉE

SUIVI : Mme L. Bourdages

21-01-07 CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE

Correspondance

Aucune correspondance.

Bilan mensuel

Mme Villeneuve indique que le solde à la fin du mois de novembre était de 804,84 \$. Une subvention de 700 \$ a été reçue, mais pas encore encaissée. Après avoir acquitté les frais de secrétariat de 80 \$, pour l'assemblée ordinaire du mois de décembre, ainsi que la déduction des frais de service de 5,95 \$, le solde est maintenant de : 718,89 \$.

Trésorerie

Services de secrétariat

RÉSOLUTION 21-CA-02

REMBOURSEMENT D'UNE DÉPENSE POUR LES FRAIS DE SECRÉTARIAT POUR LA RENCONTRE DE CE SOIR 16 DÉCEMBRE 2020 SUR UNE PROPOSITION DE MME LISE VILLENEUVE DÛMENT APPUYÉE PAR MME LISE BILODEAU, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de payer la somme de 80 \$ à Mme Sheila Benoit pour les frais de secrétariat des rencontres susmentionnées. Un chèque de 80 \$ lui sera transmis.

ADOPTÉE

21.01.08 Suivi de la participation du conseil de quartier aux comités suivants :

**En raison des règles sanitaires en vigueur, la participation à certains comités est mise en veilleuse.*

- Table de concertation Saint-André-Neufchâtel en Action S.A.N.A.
 - La présidente du conseil, Mme Bilodeau demande à être remplacée sur ce comité. M. Paquet informe que lors de la prochaine rencontre de janvier, Mme Bianca YYYYYY représentera le conseil de quartier et viendra faire un résumé par la suite.
- Rencontre des partenaires Lebourgneuf :
 - Mme Bourdages n'a pas eu de réunion de ce comité depuis longtemps.
- Table de concertation vélo :
 - M. Dalaire assistera à une rencontre lundi prochain.
- Sécurité routière :
 - Il n'y a encore aucun représentant du conseil sur ce comité.

21.01.09 Divers :

- Publicisation du projet d'entretien hivernal des sentiers pédestres : Les citoyens sont très satisfaits et beaucoup de commentaires positifs ont été reçus.
- Réduction de la superficie du bassin de rétention et construction de résidence au coin avenue du Patrimoine-Mondial et rue Carthagène : ce dossier est en attente de suivi.

SUIVI : Mme Tanguay, M. Paquet

- Rapport annuel du conseil de quartier : Mme Bilodeau demande l'aide des autres membres du conseil pour la rédaction.

SUIVI : Membres du conseil

- Assemblée générale annuelle du 19 mai 2021 : des propositions de quelques conférenciers sont faites à la présidente. De plus, il est rappelé aux membres qui seront alors en élection de se procurer le formulaire de mise en candidature sur le site de la Ville.

SUIVI : Mme Bilodeau, membres du conseil

- Fatbike Parc Chauveau : Mme Tanguay mentionne que l'aménagement de pistes pour les fatbikes dans le parc Chauveau s'est fait sans l'autorisation de la Ville, alors que certains endroits sont identifiés comme zone sensible par le ministère de l'Environnement. Il y a un projet de réaménagement du parc Chauveau qui pourrait d'ailleurs faire l'objet d'une présentation au conseil de quartier. Lors de ce réaménagement, les représentants de l'association « Fatbike » pourront présenter leurs besoins.

21-01-10 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la réunion à 21 h 00.

SIGNÉ

Mme Lise Bilodeau
Présidente

SIGNÉ

Mme Liane Bourdages
Secrétaire

Mandaté : Conseil de quartier de Neufchâtel Est–Lebourgneuf – No de dossier : R.C.A.2V.Q. 295

1. Date, événement et lieu

Demande d'opinion
 Consultation écrite LAU
 Tenue le 20 janvier 2021 par visioconférence.

2. Origine

Conseil municipal
 Conseil exécutif
 Conseil d'arrondissement
 Mandat Direction générale

3. Objet

Projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21629Hc*, Règlement R.C.A.2V.Q. 295

(Réf. : PIIA et stationnement en façade)

4. Présences

Membres avec droit de vote :

Mmes Lise Bilodeau, Liane Bourdages, Lise Villeneuve et Cynthia Fauteux

MM. André Dalairé, Jean Guyler Darcelin et Augustin Melo

Membres sans droit de vote

Mme Dominique Tanguay, conseillère du district électoral des Saules

M. Patrick Paquet, conseiller du district électoral Neufchâtel-Lebourgneuf

Personne-ressource :

M. Christian Lepage, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Animation de la rencontre et rédaction du rapport :

Mme Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

5. Informations présentées

- Retour sur la consultation publique écrite qui s'est déroulée en ligne du 6 au 20 janvier. Les administrateurs ont reçu copie de la version *projet* du rapport de consultation.
- Présentation du projet de Règlement R.C.A.2V.Q. 295 par le conseiller en urbanisme.

6. Recommandation du mandaté

À l'unanimité, le conseil de quartier recommande au conseil d'arrondissement d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21629Hc*, Règlement R.C.A.2V.Q. 295 (PIIA et stationnement en façade).

(Option A)

7. Options soumises au vote

8. Description des options

Option	Nombre de votes
--------	-----------------

A.	7
----	---

B.	0
----	---

C.	0
----	---

Abstention	0
------------	---

Total	7
--------------	----------

Option A – Accepter la demande, soit recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification.

Option B – Statu quo, soit recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande.

Option C – Accepter la demande, mais en considérant une autre option et d'autres exigences que celles en lien avec le projet de modification proposé.

9. Questions et commentaires du conseil d'administration

- Une administratrice demande si la rue du Grand-Pic va être prolongée. Elle souhaite avoir des précisions concernant la vocation des bâtiments qui apparaissent sur les plans.

Réponse de la Ville : Une prolongation vers l'est n'est pas prévue sur la rue du Grand-Pic et la rue de la Gandolière. Également, il n'y a pas de connexion avec le quartier du Plateau Lebourgneuf de planifiée. Il est précisé qu'il s'agit uniquement de bâtiments résidentiels.

- Une résidente du Plateau Lebourgneuf se dit satisfaite d'apprendre qu'il n'y a pas de connexion de prévue avec son quartier. Elle ajoute qu'il serait souhaitable d'avoir des informations sur le plan global du projet avant d'avoir à se prononcer spécifiquement sur certaines zones. Elle souligne notamment l'importance de connaître les différentes hauteurs des bâtiments ainsi que les types de commerces prévus entre le boulevard Pierre-Bertrand et le quartier du Plateau Lebourgneuf.

Réponse de la Ville : Il n'y a pas de planification globale entre le boulevard Pierre-Bertrand et le quartier du Plateau Lebourgneuf. Le zonage actuel détermine quels sont les potentiels en termes de hauteur des futurs bâtiments. À titre d'exemple, à proximité du Quartier Louis Quatorze, la hauteur prévue aux bâtiments est plus élevée qu'à proximité du parc de l'Escarpement. Le zonage prévoit notamment des hauteurs allant de 8 étages en bordure de Pierre-Bertrand et elles diminuent à 6 étages puis, à 4 étages au bord du ruisseau des Martres. Enfin, il est spécifié qu'à chaque fois que des usages sont modifiés, il y a soumission au processus d'approbation référendaire.

10. Suivi recommandé

Transmettre à la Division de la gestion territoriale et à la Direction de l'Arrondissement des Rivières.

Approuvé par :

SIGNÉ

Lise Bilodeau
Présidente
Conseil de quartier Neufchâtel-Est-Lebourgneuf

22 janvier 2021

Préparé par :

SIGNÉ

Hélène St-Pierre
Conseillère en consultations publiques
Service de l'interaction citoyenne